

2014-1141
2014-04-09

DOKTOR DOOM®

DESTRUCTEUR DE NIDS DE FOURMIS

PRODUIT SOUS PRESSION

COMMERCIAL

PAS DE CFC FABRIQUÉ AU CANADA

TUE LES FOURMIS

USAGES :

Habitations, hôtels, motels, aires non alimentaires des hôpitaux, appareils de transport (autobus, bateaux, navires, trains, camions (vides), avions) abattoirs et usines de transformation des produits alimentaires, aires de stockage, restaurants et autres endroits de manipulation des aliments, entrepôts

GARANTIE :

Perméthrine 0,50 %

N° D'HOMOLOGATION 29117 L.P.A.

CONTENU NET : 150-775 GRAMMES

ATTENTION



EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

753146 AB Ltd. o/a UltraSol Industries*
10755-69 Avenue
Edmonton (AB) Canada
T6H 2C9
780-432-6535

*Société appartenant entièrement à des intérêts canadiens et exploitée par des Canadiens

MODE D'EMPLOI

Ce produit peut être utilisé avec un tube d'injection en vue de l'injecter dans les fentes et les fissures là où les insectes ravageurs peuvent se cacher, vivre et se reproduire. Placer la pointe du dispositif d'injection à une profondeur de 2 cm dans les fentes, les fissures, les trous et autres petites ouvertures là où les insectes ravageurs peuvent constituer un problème. En cas d'infestation grave, vaporiser le produit en jet d'environ une seconde dans chaque ouverture. Si possible, faire les vaporisations à environ 30 cm l'une de l'autre pour une infestation légère; pour un traitement préventif, faire les vaporisations à environ un mètre l'une de l'autre. Voir les rubriques ci-dessous pour des renseignements supplémentaires sur la suppression efficace des insectes ravageurs indiqués.

INSECTES RAMPANTS

Fourmis : Vaporiser le produit sur les pistes, les nids et les issues autour des portes, des fenêtres et des fentes et fissures structurales. Lorsque c'est possible, pulvériser le produit directement sur les insectes ravageurs qui se trouvent dans ces endroits.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter des vêtements protecteurs couvrant les mains, les pieds et les yeux. Il faut porter un respirateur approuvé par la CSA lorsqu'on applique DOKTOR DOOM DESTRUCTEUR DE NIDS DE FOURMIS. Dans un espace clos, assurer une aération pendant le traitement et jusqu'à ce que le produit soit complètement sec. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, etc. Ne pas appliquer le produit sur les plantes, les animaux ou sur les humains. Avant le traitement, sortir de la pièce les animaux domestiques et les bœufs de poissons, et attendre au moins 4 heures après le traitement avant de les y ramener. Ne pas appliquer le produit sur les surfaces avec lesquelles les enfants ou les animaux domestiques peuvent entrer en contact. Il est interdit de traiter le bois de chauffage. Ne pas appliquer le produit dans les salles de classe lorsqu'elles sont occupées.

NE PAS CONTAMINER LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Ne pas utiliser dans les établissements de manipulation des aliments, les restaurants et autres endroits de préparation ou de transformation des aliments. Ne pas utiliser dans les zones de service où les aliments sont à découvert ou lorsque l'établissement est en activité. Les zones de service sont des endroits où l'on sert des aliments préparés, p. ex., les salles à manger, excepté les endroits où les aliments peuvent être préparés ou être en entente. À la maison, toutes les surfaces où l'on prépare les aliments et les ustensiles doivent être couverts pendant le traitement ou lavés à fond avant d'être utilisés. Les aliments exposés doivent être couverts ou retirés de la zone de traitement. Ne pas utiliser dans les endroits où les aliments sont entreposés, manipulés ou servis.

Abattoirs et usines de transformation des produits alimentaires :

Dans les abattoirs et les usines de transformation des produits alimentaires, ne traiter que lorsque l'usine n'est pas en activité. Il est interdit de laisser les produits alimentaires ou les viandes, les ingrédients ou le matériel d'emballage à découvert dans la pièce. Couvrir les accessoires servant à manipuler les aliments. Toute surface traitée qui risque d'entrer en contact avec la viande, les produits alimentaires ou autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après le traitement et avant d'être réutilisée pour la transformation des aliments.

Hôpitaux :

Ne pas utiliser ce produit dans les pouponnières, les chambres des patients ou les chambres occupées par des personnes âgées ou atteintes d'incapacité.

CONTENU SOUS PRESSION

Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer ni utiliser près de la chaleur ou de la flamme nue et s'abstenir de fumer. L'exposition à une température dépassant 50 °C peut faire éclater le contenant. Ne pas vaporiser le produit sur des surfaces peintes, vernies ou en plastique, ou directement sur de l'équipement électronique tel que les radios, les télévisions, les ordinateurs, etc.

ENTREPOSAGE

Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin de la flamme nue et des sources de chaleurs.

ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la gâchette pour libérer la pression résiduelle, puis éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale. Ne pas perforer ni incinérer le contenant.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))